



Lamotte-Beuvron

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2019

I- Les caractéristiques du service

➤ Le contrat

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (société Véolia) depuis le 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2029.

➤ Les ouvrages et équipements

Les principaux ouvrages et équipements concernés par l'affermage sont :

- 1 station d'épuration d'une capacité de 9000 équivalent/habitant,
- 13 postes de relèvement,
- 31 km de réseau de collecte des eaux usées.

➤ Les prestations assurées par le délégataire:

La gestion du service inclut :

- La surveillance, le fonctionnement, l'entretien et les réparations des canalisations destinées à la collecte des eaux usées ;
- L'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public,
- La surveillance, le fonctionnement et l'entretien de tous les ouvrages de relèvement et de traitement
- La prise en charge de l'évacuation et du traitement des résidus d'épuration (sables, graisses, refus de dégrillage, matières curées et boues) ;
- Les travaux de réparation des canalisations (réseaux et branchements) ainsi que de leurs accessoires
- La tenue à jour de l'inventaire technique des immobilisations et d'une base de données associée (ouvrages, interventions) ;
- Les relations avec les usagers (prise des abonnements, facturation et encaissement des redevances, information, gestion des réclamations)
- L'entretien et le fonctionnement des installations de traitement et de refoulement des eaux traitées,
- La fourniture à la collectivité des renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière, pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension, et plus généralement pour la maîtrise du service délégué.

➤ Le fonctionnement du service

- La station de traitement

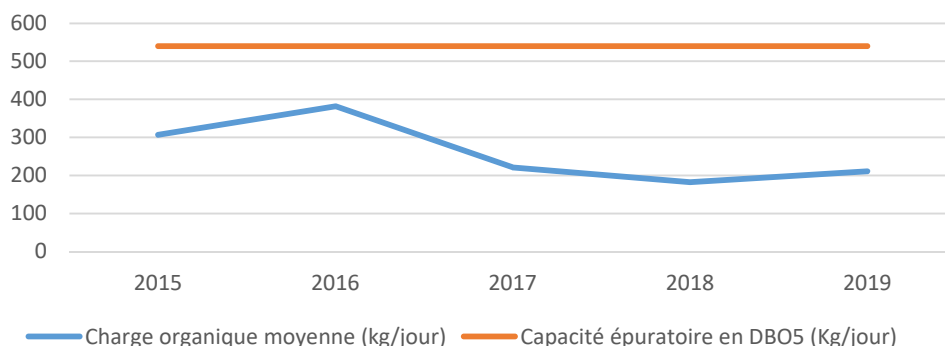
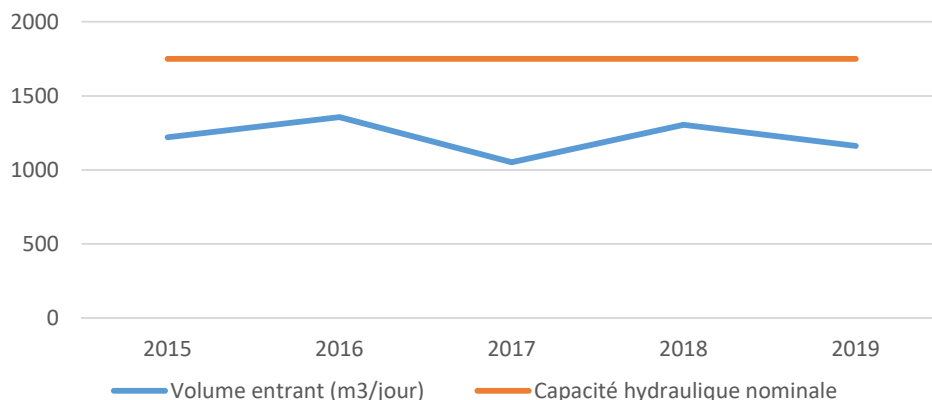
La station d'épuration, mise en service en juin 2008, est de type boues activées.

La charge entrante

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2019 à 495 266 m³, soit un volume journalier moyen de 1 162 m³/jour, soit 66% de sa capacité nominale.

La capacité hydraulique est de 1750 m³/jour.

La charge organique moyenne reçue lors des mesures 24h d'autosurveillance s'élève à 211 kg de DBO₅/j, soit environ 40% de sa capacité organique nominale. Elle est correcte au regard du nombre d'habitants raccordés.



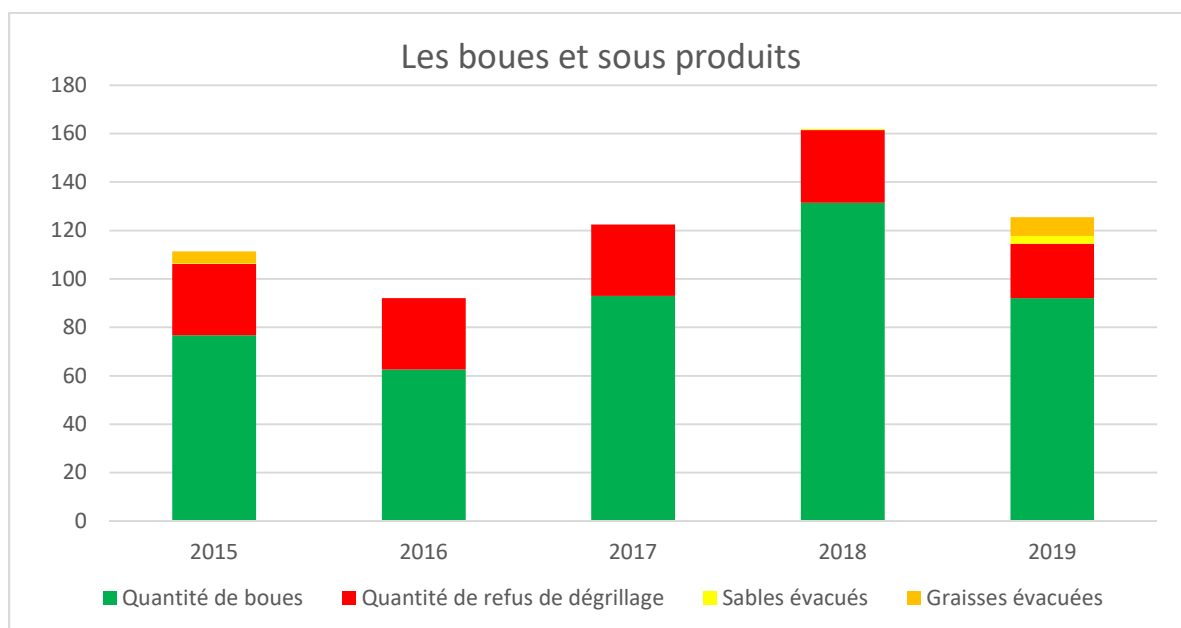
Les boues et sous-produits

Les boues issues de l'épuration partent en épandage agricole suivant le plan d'épandage autorisé par arrêté préfectoral du 20 mars 2006.

Les sous-produits issus de l'épuration sont évacués vers un centre d'enfouissement technique (CET).

En 2019:

- 92 tonnes de boues ont été valorisées en épandage agricole, conformément à la réglementation.
- 22,5 tonnes de refus de dégrillage ont été évacuées en centre de stockage de déchets.
- 3,2 tonnes de sable ont été évacuées
- 7,8 m³ de graisses ont été relevées.



- Le réseau

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

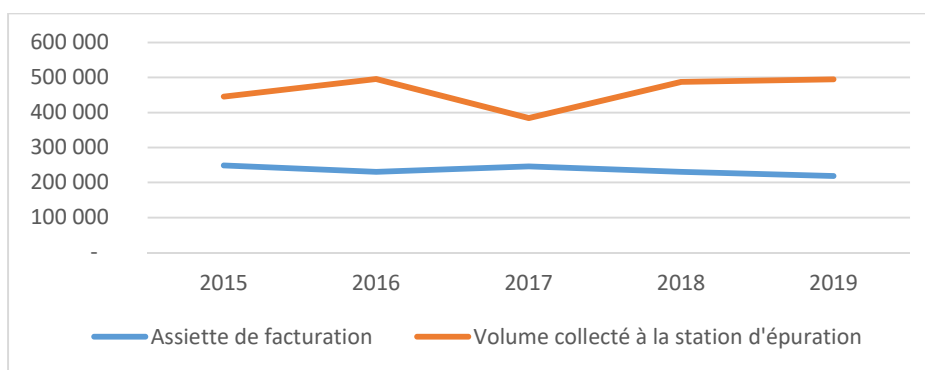
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total de points concernés sur le réseau	4	4	4	4	4
Linéaire de réseau (ml)	31 341	31 341	31 341	31 341	31 341
Nombre de points noirs nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	12,76	12,76	12,76	12,76	12,76

La commune a lancé un schéma directeur d'assainissement en 2018 qui s'est poursuivi en 2019. Il devrait permettre d'identifier les dysfonctionnements du système d'assainissement et prioriser les travaux pour y remédier.

- Nombre d'abonnés et volumes

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Nombre d'abonnés	2 060	2 066	2 064	2 054	2 073	0,9%
Assiette de facturation (m3)	249 122	230 605	245 719	230 365	218 964	-4,9%
Consommation moyenne par abonné (m3)	121	112	119	112	106	-5,8%
Volume collecté à la station d'épuration (m3)	445 198	496 143	383 864	487 396	495 266	1,6%

En 2019, on note une baisse de 5% des volumes facturés.



II-La qualité du service

➤ La STEP

Les opérations de maintenance suivantes ont été réalisées :

- Les vérifications réglementaires des installations électriques et des équipements de levage
- La mise en conformité des installations et équipements suite aux contrôles réglementaires
- L'entretien des équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques
- La gestion permanente des alarmes issues de la télésurveillance : **474 alarmes** sur l'année dont 366 sur la station d'épuration
- Le nettoyage des postes de relèvement avec traitement des déchets
- Interventions de maintenances / dépannages : **238**

Le fonctionnement général de la station et de son exploitation sont satisfaisants.

Les tamis de prétraitement ont été remplacés en début d'année 2019 et un dégrilleur automatique a été installé au niveau du poste de relevage de la station au mois de juin.

Le renouvellement de la pompe doseuse et de l'armoire du chlorure ferrique a été réalisé en 2019. Enfin le tapis de transfert des boues déshydratées vers la benne d'évacuation a été également changé.

Les eaux traitées ont régulièrement été de bonne qualité et, d'après les mesures réalisées dans le cadre de l'autosurveillance, les normes de rejet applicables à cette installation ont toujours été respectées. Néanmoins, en prenant en compte les effluents rejetés directement vers le milieu récepteur, les résultats du système de traitement du bilan d'autosurveillance du mois de novembre ne sont pas conformes à l'arrêté de rejet, avec des dépassements sur l'ensemble des matières carbonées mesurées notamment pour la concentration en DBO5.

Une panne du malaxeur boues-chaux en octobre et novembre n'a pas permis l'extraction de boues, et doit être la cause de ce dysfonctionnement.

Le fonctionnement du débitmètre de sortie n'est pas satisfaisant et doit être remplacé.

La totalité des analyses effectuées sur les boues évacuées par épandage sont conformes à la réglementation.

➤ Réseaux et branchements

En 2019, le linéaire de réseau curé est de 3 481 ml.

25 interventions pour la désobstruction de branchements (8) et canalisations (17) ont été effectuées. C'est 10 de plus qu'en 2018.

1 405 m de réseau ont été inspectés par passage de caméra, soit 4,5 % du linéaire total du réseau.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Linéaire de curage préventif (ml)	4900	2655	9337	2427	3481	43%
% de réseau curé	17,6%	9,5%	29,8%	7,7%	11,1%	43%
Linéaire inspecté caméra (ml)	2725	2180	2880	1718	1405	-18%
% de réseau inspecté	9,8%	7,0%	9,2%	5,5%	4,5%	-18%

Sur les réseaux, la campagne de mesure concernant la présence d'hydrogène sulfuré a été engagée. Elle se poursuivra chaque année, sur toute la durée du contrat de délégation.

III -Les indicateurs réglementaires

➤ Indicateurs descriptifs

	2015	2016	2017	2018	2019
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	4 885	4 899	4 464	4 447	4 431
Nb d'abonnements	2 060	2 066	2 064	2 054	2 073
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	76,7	62,6	93,0	131,4	92,0
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01	1,77 €	1,78 €	2,21 €	2,19 €	2,21 €

➤ Indicateurs de performance

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	30	15	15	25	15

La valeur de cet indice est notée sur 120. La connaissance du réseau est perfectible, notamment grâce à la mise en place d'un plan pluriannuel de renouvellement des conduites.

L'étude diagnostique assainissement qui a été engagée permettra de réaliser un inventaire précis du patrimoine, ainsi que de définir un programme pluriannuel de travaux à réaliser.

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100%	100%	100%	100%	100%

Le taux de conformité de 100% implique la conformité du transport des boues et de leur filière de traitement.

➤ L'efficacité environnementale

- Le bilan énergétique du patrimoine

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	401 710	339 011	337 210	347 828	355 641	2,2%
Usine de dépollution	372 565	305 754	305 505	316 831	334 935	6%
Postes de relèvement et refoulement	29 145	33 257	31 705	30 997	20 706	-33%

- La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation tout en réduisant les quantités à utiliser.

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
File eau : chlorure ferrique (kg)	15 416	11 352	8 138	10 611	14 786	39%
File boue : chaux éteinte (kg)	18 975	21 385	18 640	17 210	10 750	-38%
File boue : polymère (kg)	1 775	1 710	1 720	1 750	1 100	-37%

IV-La tarification du service

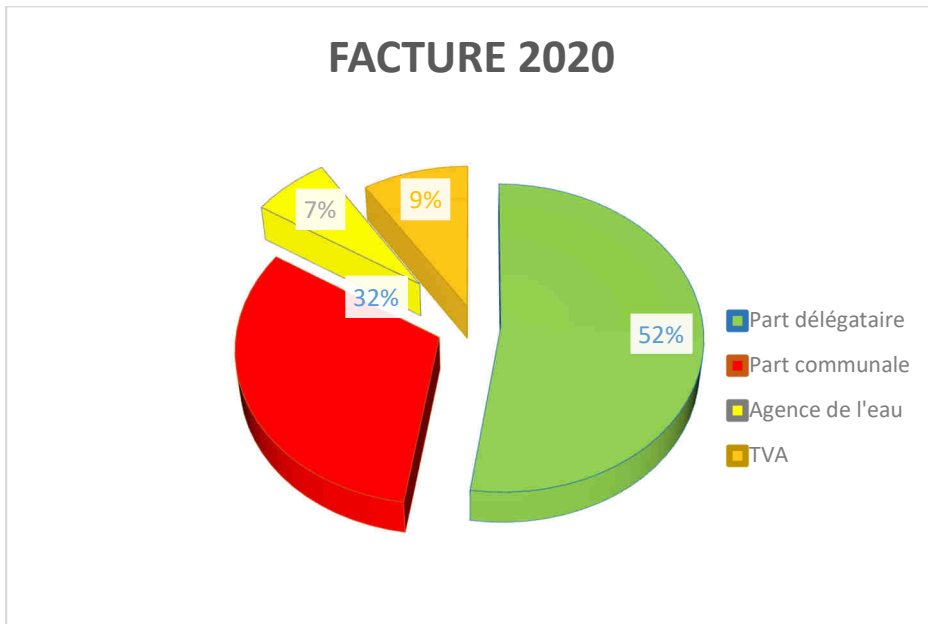
La part revenant au délégataire évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

L'évolution du prix au 1^{er} janvier, **pour une facture type de 120 m3**, est la suivante :

En Euros	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire	136,71	138,78	1,51%
Abonnement	43,49	44,15	
Consommation (pour 120m3)	93,22	94,63	
Part communale	84	84	0,00%
Consommation	84	84	
Modernisation du réseau de collecte	18	18	0,00%
Total en € HT	238,71	240,78	0,87%
TVA (10%)	23,87	24,08	
Total TTC	262,58	264,86	
Prix TTC du service au m3	2,19 €	2,21 €	0,87%

La part délégataire représente 52% de la facture totale, soit près de 139 €.

La part collectivité représente 32% de la facture totale, soit 84 €.



V- Le financement des investissements

- Montants financiers des travaux engagés par la collectivité en 2019 :
 - Installation d'un dégrilleur à la station d'épuration : **60 634 €**
 - Révision du schéma directeur d'assainissement : **17 777 €**
- Etat de la dette au 31/12/19 :
 - capital remboursé : 14 001 €
 - Intérêts : 7 412 €
- Montant des amortissements réalisés par la collectivité : 74 456 €

VI- Le compte annuel de résultat d'exploitation

En Euros

	2018	2019	N/N-1
PRODUITS	466 782	460 774	-1,29%
Exploitation du service	251 638	272 864	
Collectivités et autres organismes publics	200 165	184 336	
Travaux attribués à titre exclusif	14 462	2 527	
Produits accessoires	517	1 047	
CHARGES	564 717	474 979	-15,89%
Personnel	85 926	59 590	
Energie électrique	30 440	26 019	
Produits de traitement	9 618	9 222	
Analyses	1 076	1 863	
Sous-traitance, matières et fournitures	87 270	68 595	
Impôts locaux, taxes	3 654	3 518	
Autres dépenses d'exploitation	24 755	24 575	
<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	<i>2 965</i>	<i>3 233</i>	
<i>Engins et véhicules</i>	<i>11 844</i>	<i>10 464</i>	
<i>Informatique</i>	<i>9 712</i>	<i>10 138</i>	
<i>Assurance</i>	<i>1 667</i>	<i>831</i>	
<i>Locaux</i>	<i>4 902</i>	<i>6 576</i>	
<i>Autres</i>	<i>- 6 335</i>	<i>- 6 667</i>	
Frais de contrôle	491	-	
Contribution des services centraux et recherche	18 794	18 692	
Collectivités et autres organismes publics	200 165	184 336	
Charges relatives aux renouvellements	101 096	77 081	
<i>pour continuité du service</i>	<i>15 525</i>	<i>10 803</i>	
<i>Programme contractuel</i>	<i>20 158</i>	<i>-</i>	
<i>fonds contractuel</i>	<i>65 413</i>	<i>66 278</i>	
Charges relatives aux investissements	-	257	
Pertes sur créances irrécouvrables-contentieux	1 432	1 231	
RESULTAT	- 97 935	- 14 205	